

RÉPONSES DE FRANÇOIS FILLON AU QUESTIONNAIRE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

1/ Quelles garanties concrètes proposez-vous afin de préserver l'action citoyenne des bibliothèques ?

A travers leurs actions sur tout le territoire, les bibliothèques participent pleinement à la citoyenneté. Elles jouent un rôle majeur, pour l'éducation, l'insertion dans la vie professionnelle, l'accès au livre, à la culture, aux valeurs républicaines.

L'éducation, sous toutes ses formes, tient une place centrale dans mon programme. Je propose, ainsi, de conforter la place de l'éducation aux arts dans les programmes d'enseignement à l'école et de développer parallèlement les pratiques artistiques en partenariat avec les conservatoires de musique, les institutions culturelles et les bibliothèques.

Car les bibliothèques de lecture publique, presque toutes en voie de devenir de véritables médiathèques, sont les premiers lieux d'accès à la culture et de prise de contact avec l'écrit.

Je suis très attaché à des bibliothèques largement ouvertes à toutes les générations : les jeunes (je pense au succès des « heures du conte »), les adolescents, les adultes, les personnes âgées, les personnes de toutes les conditions et aussi les publics souffrant de handicaps.

Je m'engage à garantir les valeurs qui fondent la gestion de nos bibliothèques : le pluralisme et la laïcité défendus par des professionnels formés aux métiers de bibliothécaire, la gratuité d'accès et de consultation sur place des collections.

2/ Comptez-vous maintenir, voire accentuer, l'appui de l'Etat pour aider collectivités et universités à compléter ce maillage territorial ?

La lecture publique est aujourd'hui très largement décentralisée en France. Les communes, les départements et les régions jouent un rôle essentiel et consentent d'importants moyens. Pour consolider encore ce maillage et garantir l'accès de tous les citoyens à une bibliothèque de proximité, il faut prendre en compte la montée en puissance des nouvelles structures régionales ou intercommunales. Il y a là aussi l'opportunité de combler d'éventuelles carences à travers des schémas de lecture publique qui permettent un maillage fin du territoire.

J'inscris cette action dans une volonté plus large de lutte contre la fracture culturelle sur notre territoire et la nécessaire résorption des « zones blanches » culturelles où qu'elles se trouvent, dans l'hexagone ou en outre-mer.

3/ Comment comptez-vous faciliter l'action des bibliothèques dans ce domaine ? (accès au numérique)

La transition numérique des bibliothèques doit être encouragée. Par le développement de labels spécifiques, par des aides à la numérisation, par le soutien à la mise en place de nouveaux services pour les lecteurs, etc.

En effet, ces services et collections numériques permettent d'élargir encore le public concerné. Le dispositif interprofessionnel PNB (Prêt numérique en bibliothèque) de diffusion du livre numérique en bibliothèque sera maintenu.

C'est une des constantes des grandes entreprises internationales de l'Internet d'essayer de créer des univers dits « propriétaires » non interconnectés. Cela contrevient à l'esprit même de l'Internet, entrave la circulation des idées, menace l'exception et la diversité culturelles. Nous accompagnerons les démarches en termes d'interopérabilité ou portabilité. Il faut suivre et intervenir, en tant que de besoin, dans les débats menés au niveau européen sur la portabilité transfrontalière des œuvres. L'enjeu est de trouver un moyen d'imposer la portabilité des livres numériques pour que les lecteurs ne soient pas enfermés dans un environnement logiciel ou matériel.

Dans cette perspective, l'installation en France, depuis 2015, de l'Institut de Recherche et Développement sur l'édition numérique (EDRLab) est une chance à saisir.

4/ Quelles propositions faites-vous pour soutenir l'émergence de projets pertinents, c'est-à-dire adaptés à leur territoire et qui préservent la qualité du service rendu aux citoyens (horaires d'ouverture)

Tout le monde s'accorde sur le nécessaire élargissement des horaires d'ouverture, notamment le dimanche. C'est une attente forte de nos concitoyens. Mais ne nous leurrions pas, cet élargissement a un coût et l'État doit accompagner les collectivités territoriales avec les moyens nécessaires s'il veut vraiment que les choses avancent. On peut également développer le bénévolat, notamment pour l'action culturelle en milieu rural et urbain et mettre à contribution les ressources constituées par les jeunes ayant opté pour un service civique culturel. Enfin, nous mobiliserons les établissements culturels nationaux qui devront développer systématiquement des actions sur le territoire conformément à leur mission nationale et pour tous les publics, notamment les personnes atteintes de handicaps.

Pour les bibliothèques, je pense tout particulièrement à la Bibliothèque nationale de France qui doit pouvoir mener des actions de coopération sur l'ensemble du territoire.